



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tribunaux d'instance

Question écrite n° 8645

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'état d'abandon dans lequel se trouve le tribunal d'instance de Loudéac. Cette juridiction fonctionne depuis septembre sans greffier en chef, et avec un poste de secrétariat en moins. C'est la greffière en chef d'une juridiction voisine qui assure l'intérim, une demi-journée par semaine. Depuis septembre, le retard s'accumule dans le traitement des dossiers, les warrants ne sont plus enregistrés, ce qui cause un grand préjudice aux banques. Dans le même temps, les crédits de fonctionnement de cette juridiction stagnent et ne permettent plus de travailler dans de bonnes conditions. Le greffe n'est même plus en mesure d'acheter un nombre suffisant de chemises cartonnées. Devant cette situation, le personnel du greffe est totalement découragé, devant les conditions de travail, la surcharge qui résulte du manque de personnel et la pression des usagers qui en découle. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier d'urgence à cette situation.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'il est très attentif à la situation du tribunal d'instance de Loudéac. L'effectif budgétaire global de la juridiction est de trois fonctionnaires dont un poste de greffier en chef et deux postes d'agents de catégorie C. Le tribunal d'instance de Loudéac connaît actuellement un taux de vacance de 0.14 équivalent temps plein compte tenu des temps partiels. Le poste de greffier en chef est effectivement vacant. Il est publié en vue de la prochaine commission administrative paritaire de mutations de catégorie A qui se réunira les 4, 5, 6 et 7 mars 2003. Les postes d'agent de catégorie C sont pourvus. On observe un surnombre de 0.86 équivalent temps plein. S'agissant des moyens de fonctionnement, leur répartition est effectuée par la cour d'appel de Rennes, en fonction des demandes budgétaires qui ont été harmonisées puis arbitrées après un dialogue de gestion entre les différents échelons juridictionnels afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les arrondissements judiciaires. Pour ce qui concerne le budget de base de l'arrondissement judiciaire de Saint-Brieuc, dont dépend le tribunal d'instance de Loudéac, il est à noter que le montant notifié par la cour correspond pour l'année 2003 à 100 % du budget de base demandé par l'arrondissement. En conséquence, les moyens de fonctionnement nécessaires à situation constante ont été fournis à cet arrondissement. S'agissant du budget de programme, la cour d'appel de Rennes a priorisé dans l'enveloppe qui lui a été notifiée les actions qui lui semblaient urgentes. La part accordée à l'arrondissement judiciaire de Saint-Brieuc est, il est vrai, relativement modeste mais de gros travaux financés sur le titre V sont prévus pour le tribunal d'instance de Loudéac afin de renforcer le bâtiment.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8645

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4912

Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1454